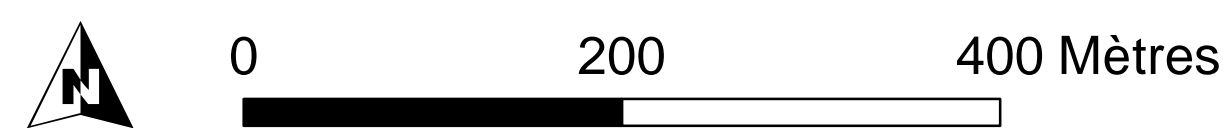


**PLAN LOCAL D'URBANISME**

Document graphique

Plan d'ensemble – Echelle : 1/4000°

PIECE N° 4a  
PROJET APPROUVE PAR DELIBERATION  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU xx/xx/xx



**ZONAGE**

- Zone urbaine**
  - UA : zone urbaine ancienne dense
  - UB : zone urbaine mixte à dominante habitat / équipements
  - UAh : secteur de la zone urbaine ancienne dense correspondant au hameau de Verlieux
  - UBe : secteur de zone urbaine mixte éloignée du centre et à dominante d'habitat
- Zone à urbaniser**
  - 1AU : zone à urbaniser ouverte à l'urbanisation
- Zone agricole**
  - A : zone agricole
  - Ae : secteur de la zone agricole à vocation d'équipement (STEP)
  - Ax : Zone agricole destinée à de l'activité
- Zone naturelle**
  - N : zone naturelle et forestière
  - Nv : secteur de la zone naturelle pour la préservation d'un verger
  - NL : secteur de la zone naturelle à vocation de loisirs

**PRESCRIPTIONS**

- Éléments de paysage ou de patrimoine à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (au titre du L151-19 CU)*
- ✳ Bâti à protéger
  - ★ Petit élément du patrimoine à protéger
  - ✳ Petit ensemble boisé
  - ✳ Site à protéger
  - ✳ Jardin à préserver
  - ✳ Point de vue sur la Chapelle et la ferme
- Éléments de paysage ou de patrimoine à protéger pour des motifs d'ordre écologique (au titre du L151-23 CU)*
- ✳ Espace naturel et paysager / Continuité écologique

- Autres prescriptions*
- ✳ Emplacement réservé (et son numéro)
  - ✳ Secteur d'OAP
  - ✳ Zones humides
  - ✳ Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
  - ✳ Bâtiments repérés au titre de l'article L151-11

- Prescriptions liées au PPRN*
- ✳ Zone R : Zone fortement exposée
  - ✳ Zone B : Zone modérément exposée
  - ✳ Zone Ra : Secteur réglementé au titre de la bande de sécurité des digues

**SERVITUDES**

- AS1 : Périmètres de protection du captage des terres carrees
- ✳ Périmètre de protection immédiate
- ✳ Périmètre de protection rapprochée
- ✳ Périmètre de protection éloignée

**FONDS DE PLAN**

- ✳ Cours d'eau
- ✳ Section
- ✳ Parcelle
- ✳ Bâti dur
- ✳ Bâti léger
- ✳ Limite communale